

# Covid. Des tests salivaires pour les élèves et le personnel de l'école

Les élèves et personnels volontaires de l'école Charles-Huard seront dépistés le 6 avril prochain via des tests salivaires.

Depuis quatre semaines, les tests salivaires ont fait leur apparition dans certaines écoles du Calvados. L'école de la Haie-Vigné à Caen a été la première à y avoir recours le 11 mars dernier. Ces tests dits « **non invasifs** » se destinent aux enfants de maternelle et de primaire pour éviter un prélèvement antigénique ou RT-PCR par le nez. Comment le fait-on ? En crachant dans un récipient.

« Dans les zones de circulation intenses du virus »

Toutes les écoles ne sont pas concernées par ces tests salivaires. La première semaine (jusqu'au 12 mars), seuls quatre établissements du Calvados y ont eu droit. « **Les tests salivaires sont mis en oeuvre dans les zones de circulation intenses du virus, déterminées en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS)** », précise le Rectorat. Un déploiement progressif est prévu.

À Saint-Martin-de-Fontenay, des tests salivaires seront pratiqués à l'école primaire Charles-Huard le mardi 6 avril prochain, fréquentée par environ 200 élèves. Le Rectorat refuse en revanche de communiquer les autres établissements où auront lieu des tests salivaires.

Ces tests sont réalisés sur la base du volontariat des familles par des personnels de santé de l'Education nationale, accompagnés de personnel de laboratoire. « **Ces tests contribuent à identifier les personnes positives afin de briser précocement les chaînes de contaminations et à mieux protéger les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative** », précisent l'ARS et l'Académie de Caen. La Haute autorité de santé a validé ces tests en expliquant qu'ils ont une sensibilité estimée à 85 %, inférieure à celle des tests RT-PCR. Les résultats des tests salivaires seront transmis par le laboratoire dans les 24 heures aux parents.



L'école de la Haie-Vigné à Caen a été la première à lancer les tests salivaires dans le Calvados, le 11 mars (©Nicolas Claiçh)